OFPPT مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

REF : OFP/DAL/S.MAR.N°72/2022

06 MAI 2022

# DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

- Vu la Consultation Architecturale **n° 70/2021, Relative aux Etudes architecturales et la conduite des travaux d'aménagement et d'extension de l'ITA TAZA.**

- Vu l'annulation de la consultation architecturale **n° 70/2021** suite à un vise de procédure.

## D E C I D E

D'annuler la Consultation Architecturale **n° 70/2021**, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 111 Paragraphe 2-a « **lorsqu'un vice de procédure a été décelé**» du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

**Directrice Générale**

**Loubna TRICHA**